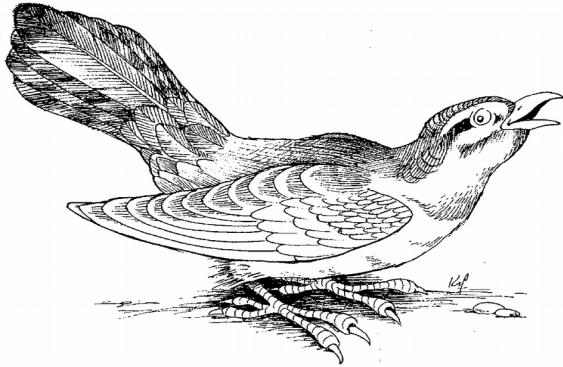


Le 27 Février 2018



Pourquoi les agents du **MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE** sont en grève ?

Madame Johanna Rolland a fait le choix d'ouvrir les musées **8 jours fériés dans l'année**, ceux-ci s'ajoutant aux dimanches déjà travaillés toute l'année, afin de répondre à la très forte fréquentation et pour améliorer l'offre au public.

Un principe que nous soutenons.

Pour ce **travail dominical** l'administration propose aux agents du patrimoine d'être payé **96,24 €** brut les 10 premiers dimanches et **45,90 €** pour les 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} ... dimanches suivants.

Pour les agents, c'est inadmissible d'être payé moins cher à partir du 11^{ème} dimanche !

Pour la CGT et au regard des textes de lois, le 11^{ème} dimanche et les suivants doivent être majorés de **45,90 €** par rapport aux 10 premiers dimanches payé **96,24 €** (décret 2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnisation du travail dominical régulier).

Pour **les jours fériés** (8 au total), les agents revendiquent une indemnité de service de jours fériés (décret 2002-2 856 du 3 mai 2002) rémunérés à 3,59 trentième de l'indice majoré de 18 % soit **140 €** pour l'indice minimum et **240 €** pour l'indice maximum de la filière culturelle.

L'administration propose **96,24 €**.

Pour les agents de la filière technique (2 au Muséum), ils revendiquent un régime indemnitaire mensuel équivalent aux agents de la filière du patrimoine pour les 16 dimanches et 4 jours fériés travaillés.

Actuellement, Nantes Métropole rémunère ces agents **35,62 €** pour les dimanches et les jours fériés.

Les agents revendiquent un régime indemnitaire de **138 €** pour travail régulier les dimanches et jours fériés.